

PROCES - VERBAL 7/2018

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018	3
1. Communications	3
1.1. Communications du Bureau	3
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	6
2.1. Assermentations de M. Florian ABBET en remplacement de M. Richard GOLAY (Les Verts), démissionnaire, de M. Sebastian KATZ en remplacement de Mme Inga BLACKWELL-FREISE (PLR), démissionnaire et de M. Servais MICOLOT en remplacement de M. Olivier VELUZ (PLR), démissionnaire	6
2.2. Préavis 15-2018 Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)	7
2.3. Préavis 16-2018 Entretien des aménagements paysagers - Etape 2 – Réaménagement des places de jeux du Quai Milliquet Sud, Collège des Alpes et ch. du Pré des Clos – Aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord et réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts "Fitness urbain pour Pully" Crédit demandé : CHF 1'840'000.00	8

2.4. Préavis 17-2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019	12
2.5. Préavis 18-2018 L'Octogone - Théâtre de Pully - Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre - Crédit demandé : CHF 1'175'000.00	20
2.6. Préavis 19-2018 Terrain des Boverattes-Est : participation aux coûts de mise en décharge des terres - Crédit demandé : CHF 498'000.00	21
2.7. Propositions individuelles	23
2.8. Divers	23

Le Président :

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous souhaite la bienvenue et vous prie de prendre place. Je remercie notre secrétaire de procéder à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Madeleine Baumann, Susanne Berger, Odile Cuénoud Gonzalez, Anne Ganty, Nicole Panizzon, Lucienne Vasserot et MM. Olivier Burnet, Jean-Robert Chavan, Marc Ehrlich, Max Henking, Steve Marion et Jean-Marc Sottas.

Absents

Les conseillers suivants sont absents : Pascal Pfister et Cedric Milliquet.

Arrivée tardive : Mme Nathalie Jaquerod

Vous êtes, nous sommes, 81 ; le quorum est donc atteint. Merci Beaucoup.

Je vous rappelle la convocation comprenant l'ordre du jour qui vous a été envoyée le 4 octobre dernier, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Ces opérations préliminaires, à savoir l'appel et le constat de la convocation régulière de la séance, étant accomplies, le Conseil peut valablement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte.

J'excuse M. le Député Guy-Philippe Bolay, je salue les représentants de la presse en les remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville, salue le public en le remerciant de l'intérêt porté aux activités de notre Conseil. Je salue également la Municipalité au grand complet ainsi que les représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018**Le Président :**

Nous passons au procès-verbal de la séance du 26 septembre dernier qui vous a été adressé par mail le 24 octobre. Si vous avez des remarques ou des questions à propos de ce procès-verbal, c'est le moment de vous exprimer. S'il n'y a pas d'interventions à ce sujet... ce procès-verbal est adopté d'office selon notre règlement.

1. COMMUNICATIONS**1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU****Le Président :**

Tout d'abord, nous avons eu l'**inspection du Préfet** le 2 octobre dernier. Votre secrétaire et votre président ont été entendus par le Préfet lors de sa visite annuelle le 2 octobre. Ce dernier, en vertu de la Loi sur les communes, a en effet pour mission de contrôler que les registres du Conseil, procès-verbaux, préavis, rapports de commissions, motions, postulats etc., liste des membres du Conseil, règlements du Conseil, bref, que tous nos documents officiels sont établis, conservés, collationnés

selon les exigences légales en la matière. Le Préfet a pu nous donner satisfecit sur l'ensemble de ces points. Merci à notre secrétaire qui en est pour l'essentiel responsable. Monsieur le Préfet devait également acquérir la conviction que nous maîtrisons les procédures législatives et réglementaires : motions, postulats, interpellations, etc. Soyez rassurés, nous avons réussi cet examen théorique et préfectoral ; nous verrons dans huit mois si nous aurons passé l'examen pratique à vos yeux.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le 27 octobre dernier, j'ai assisté avec grand plaisir à la manifestation Pully for Kids qui, selon le bilan déjà tiré, a été un immense succès malgré une météo un peu défavorable. Bravo et merci à toutes celles et ceux qui s'impliquent dans cette manifestation.

J'attire votre attention sur la séance d'information organisée à votre intention par la Municipalité sur le budget de l'année à venir. Cette dernière aura lieu le lundi 19 novembre prochain à 18h00, ici-même dans la Grande salle de la Maison Pulliérane. Cette invitation vous est déjà parvenue le 16 octobre. Elle figure donc dans vos agendas à toutes et tous. Le préavis sur l'arrêté d'imposition que nous traiterons tout-à-l'heure vous a donné un avant-goût du contexte difficile dans lequel ce budget est élaboré. Vous serez donc très nombreux à assister à cette séance, j'en suis sûr et je m'en réjouis.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu la lettre de **démission** de deux de nos collègues, tous deux pour cause de déménagement hors de notre commune. Je cite dans l'ordre d'arrivée de leurs courriers : Mme Inga Blackwell-Freise (PLR) et M. Olivier Veluz (PLR). Je vous les lis :

Lettre de Mme Inga Blackwell-Freise qui est dans le public et que je salue au passage

Monsieur le Président,

Un peu moins d'une année après mon arrivée au sein de notre conseil, j'ai le grand regret de devoir quitter mes fonctions de conseillère communale, et par là même, ma ville d'origine, d'ici le 30 septembre 2018, car je déménage dans notre commune voisine, celle de Lutry. Je fais ainsi de la place à une relève aussi motivée que compétente. Il est néanmoins certain que notre conseil va me manquer. Nous avons à Pully l'opportunité de pouvoir influencer très directement le cadre de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Je suis extrêmement reconnaissante d'avoir pu, je l'espère, œuvrer un tant soit peu à l'améliorer.

J'ai la chance d'avoir pu siéger au sein du groupe PLR, un groupe dynamique et ouvert au débat d'idées. Chaque groupe poursuit bien sûr son programme en étant persuadé de faire, à sa manière, les meilleurs choix possibles pour les Pulliéranes et les Pulliérans. J'espère du fond du cœur que ce bien commun, mais aussi l'honnêteté devant la réalité des faits et le respect des personnalités et opinions de chacune et chacun, resteront des

préoccupations premières pour toutes et tous dans ce conseil. Dans cette optique, je souhaite à toutes et tous mes collègues une belle continuation. En vous adressant mes meilleurs vœux pour cette année à venir, je vous transmets, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Lettre de M. Olivier Veluz, qui nous a rejoints le 25 avril dernier

Monsieur le Président,

J'ai le regret de devoir déjà vous faire part de ma démission du Conseil communal de la ville de Pully. Mon passage dans ce conseil ne fut qu'un éclair - et encore, un éclair se remarque et peut rester dans les esprits, ce qui, en toute humilité, ne fut pas mon cas. 2018 est toutefois une année pleine d'imprévus et mon déménagement de la commune de Pully au 15 octobre 2018 en fait partie. Lorsque mon épouse et moi-même avons pris la décision de quitter notre logement actuel dans le courant de cet été, nous souhaitions privilégier Pully, car j'avais à cœur de poursuivre mon mandat jusqu'à la fin de la législature et, pourquoi pas, tenter une réélection. Une opportunité dans une commune du district, à laquelle nous n'avons pu résister, s'est toutefois présentée à nous, me rapprochant au demeurant de quelques minutes de mon lieu de travail à Berne.

Perdant ainsi donc ma qualité d'électeur dans la commune au 15 octobre 2018, je serai, conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil communal pulliéran du 20 mai 2016, démissionnaire. En vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée. Olivier Veluz

Je remercie en votre nom à tous nos deux collègues pour leur engagement, même de courte durée, au service de la collectivité et leur contribution aux travaux de notre Conseil et, pour Inga, de ses commissions.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez trouvé sur vos pupitres une communication n° 20-2018 concernant l'embouchure du cours d'eau de la Vuachère – ouverture d'un crédit d'étude. M. le Syndic, avez-vous des commentaires à propos de cette communication ou d'autres communications à effectuer ?

M. le Syndic répond par la négative.

Le Président :

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur la communication qui vous a été distribuée pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Concernant le dépôt de motions, postulats et interpellations, je n'ai rien reçu de votre part dans le délai prescrit.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour conformément à l'art. 24 de notre règlement. Si vous avez des remarques à propos de cet ordre du jour, c'est le moment de vous exprimer. Personne ne semble vouloir le faire. Donc, sans remarque ou proposition émanant du Conseil, je considère la discussion sur l'ordre du jour comme close et cet ordre du jour comme approuvé. Nous pouvons ainsi passer au traitement des objets qui y figurent.

2.1. Assermentations de M. Florian Abbet en remplacement de M. Richard Golay (Les Verts), démissionnaire, de M. Sebastian Katz en remplacement de Mme Inga Blackwell-Freise (PLR), démissionnaire et de M. Servais Micolot en remplacement de M. Olivier Veluz (PLR), démissionnaire

Mme Isabelle KRENGER demande la parole :

Excusez-moi de vous interrompre, M. le Président. Nous constatons que nous entendons mal. Est-ce que vous pourriez ajuster votre micro ?

Le Président :

Bien volontiers. Voilà. Merci pour votre intervention. Mais on ne recommence pas depuis le début!

Nous sommes donc toujours au point 1 « Assermentations ... ». La démission de M. Richard Golay (Les Verts) avait déjà été annoncée et sa lettre de démission lue lors du Conseil du 26 septembre dernier. Nous allons donc procéder à l'assermentation de M. Florian Abbet, premier vient-ensuite sur la liste des Verts, en remplacement de M. Richard Golay.

Nous devons également assermenter M. Sebastian Katz, premier vient-ensuite sur la liste PLR, en remplacement de Mme Inga Blackwell-Freise. J'ai reçu aujourd'hui la communication de la part de M. Katz faisant état d'un empêchement de santé. Il ne peut donc pas être parmi nous ce soir et s'en excuse. Il le regrette, comme vous pouvez bien l'imaginer. Nous procéderons donc à son assermentation lors de la séance prochaine, le 21 novembre, ce qui me permettra de ne corriger qu'à moitié le petit impair sur l'ordre du jour de dite séance, impair dont je vous ai déjà fait part par mail.

Nous devons également assermenter M. Servais Micolot, deuxième vient-ensuite sur la liste PLR, en remplacement de M. Olivier Veluz.

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire les nouveaux conseillers communaux devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Messieurs les nouveaux conseillers communaux, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien

de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Florian Abbet ?

M. Florian Abbet : Je le promets !

M. Servais Micolot ?

M. Servais Micolot : Je le promets !

Messieurs, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de notre Conseil communal de Pully et vous prie de passer vers notre secrétaire pour recevoir chacun votre brevet ainsi que le règlement de notre Conseil. (Applaudissements). J'invite l'Assemblée à se rasseoir. Vous pouvez prendre place au sein de l'Assemblée.

Nous n'avons pas aujourd'hui de postes à repourvoir au sein des commissions permanentes élues par ce Conseil et pouvons donc immédiatement passer à l'examen des préavis soumis par la Municipalité.

2.2. Préavis 15-2018 Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP de Vidy)

Le Président :

J'invite Mme la Conseillère communale Nadia Privet, présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI), à venir à la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission.

Mme Nadia Privet, présidente de la CARI :

Merci, M. le Président. La Commission des affaires régionales et intercommunales s'est réunie le 10 octobre dans les locaux de la Damataire. Elle a, préalablement, le 23 mai 2018, comme mentionné dans le préavis, consulté la proposition de modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration (STEP de Vidy). Elle remercie M. Zolliker, municipal de la DTSI, M. Lassueur, pour leur accueil et les renseignements fournis. Cette consultation a donné lieu à un rapport à la Municipalité. La Commission a émis plusieurs recommandations mineures et une grande réserve sur l'appellation de société mentionnée dans la convention en lieu et place d'EPURA, société qui, actuellement, gère les infrastructures de la STEP de Vidy et dont la ville de Lausanne a cédé les terrains et les infrastructures.

En effet, cette disposition permet à la ville de Lausanne, qui est actuellement actionnaire unique, de mandater une autre entreprise sans modifier la convention des 16 communes de l'agglomération de Lausanne dont Pully fait partie. Forte de cette constatation et même soutenue par la Municipalité, la CISTEP a préféré le terme anonyme de société dans la convention. Toutefois, le mode de calcul et le système dit de parcelles imputables au montant de CHF 500 / ha est régulier, voire stimulant, pour assainir et mettre en séparatif ces parcelles. Cette convention intercommunale, au sens de l'art. 109

a de la Loi sur les communes, ne peut être amendé et accepté par les 16 communes concernées. Au terme de l'étude du préavis et de la convention, vu que la ville de Pully est un petit contributeur avec seulement 8 % d'évacuation des boues déversées à la STEP de Vidy, la commission a accepté à l'unanimité le préavis 15-2018. Elle vous recommande de valider telle quelle la convention intercommunale et sa clé de répartition des charges. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur ce préavis en vous demandant bien entendu que vos interventions, se limitent spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une quasi-unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. Je rappelle à cet égard que vous êtes appelés à valider la nouvelle teneur de la convention intercommunale et sa clé de répartition des charges. Je rappelle donc que vous n'avez pas la possibilité d'amender cette convention et qu'en conséquence, vous aurez à vous exprimer par un oui, ou par un non, ou une abstention.

Je me propose d'organiser la discussion en vous priant dans un premier temps de poser vos questions et d'apporter vos remarques sur la base du texte du préavis municipal. Il me faudra ensuite mettre en discussion formellement la nouvelle teneur de la convention puis la nouvelle clé de répartition. Une fois la discussion close, nous passerons au vote sur les conclusions du préavis. J'ouvre donc la discussion sur le préavis municipal. A qui puis-je passer la parole ? Personne ne souhaite s'exprimer. La discussion va être close. Elle est close.

Nous pouvons donc mettre en discussion la nouvelle teneur de la convention intercommunale, annexe 1 du préavis et la clé de répartition des charges, annexe 2 du préavis. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. On peut donc passer au vote sur les conclusions du préavis 15-2018 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

Le Conseil communal de Pully, décide de valider telles quelles la convention intercommunale et sa clé de répartition des charges.

Les conclusions du préavis 15-2018 sont approuvées à une évidente majorité.

2.3. Préavis 16-2018 Entretien des aménagements paysagers - Etape 2 – Réaménagement des places de jeux du Quai Milliquet Sud, Collège des Alpes et ch. du Pré des Clos – Aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord et réponse au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts "Fitness urbain pour Pully" - Crédit demandé : CHF 1'840'000.00

Le Président :

J'invite Mme la Conseillère Lena Lio, présidente de la commission ad hoc, à retrouver la tribune pour présenter et commenter le rapport de dite commission.

Mme Lena LIO, présidente de la commission ad hoc :

Merci, M. le Président. La commission ad hoc, chargée d'examiner le préavis 16-2018, s'est réunie le 11 octobre dernier. Ce préavis porte sur quatre projets de rénovation et d'aménagements, soit la place de jeux du Quai Milliquet Sud, celle du Collège des Alpes, celle du Pré des Clos et, finalement, la création d'un fitness urbain au Quai Milliquet Nord en réponse à un postulat Carnello et consorts.

La Municipalité nous a tout d'abord présenté ces projets à l'aide de plans et de schémas dont tous les aspects nous ont été expliqués. Il s'en est suivi un débat au cours duquel la commission a formulé des questions et des propositions sur divers aspects de ces projets. La Municipalité a répondu en détails aux questions des commissaires. Elle a également indiqué qu'elle prenait bonne note des propositions de la commission en vue d'affiner certains détails des projets. A trois reprises, l'un ou l'autre des commissaires s'est laissé aller à un « bravo » à la Municipalité pour la qualité des projets. Toutes les questions soulevées se trouvent dans le rapport que vous avez reçu. Elles portaient, notamment, sur la répartition des bancs, la nature des revêtements de sol, la végétalisation ou encore les éclairages des parcs. Sur cette question de l'éclairage, on notera que la Commission des finances a dérogé à ses habitudes puisqu'elle a suggéré une augmentation du crédit demandé avant d'approuver à l'unanimité les conclusions de ce préavis. Finalement, c'est également à l'unanimité que la commission ad hoc vous propose d'accepter toutes les conclusions du préavis 16-2018 telles qu'elles ont été formulées par la Municipalité. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lio. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant une nouvelle fois que vos interventions se limitent vraiment à ce sujet de l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-elle ou –il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est donc close sur ce point.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous passons maintenant au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le groupe socialiste ne peut que constater la très grande amélioration de la qualité des aménagements urbains tels que proposés dans ce préavis et, en cela, nous vous invitons, bien évidemment, à le soutenir unanimement.

Nous constatons cependant qu'il y a, et nous le voyons à travers la carte en page 5 du préavis, une très grande différence dans la répartition des places de jeux entre le nord et le sud de la Commune, le nord étant beaucoup moins pourvu de places de jeux. Or, nous savons à quel point ces endroits sont très importants pour la création d'une vie sociale et collective au sein de la Commune et nous nous demandons si la Municipalité a réfléchi, éventuellement, à pallier ce déséquilibre qu'il y a entre le nord et le sud de la Commune. Nous nous demandons aussi s'il y a eu une consultation des habitants et des associations de quartier qui sont les premiers et les premières concernés par ce type d'aménagements, étant donné que cela les concerne directement, notamment les UAPE, telle que l'UAPE des Alpes. Je vous remercie.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Je suis très surpris de la remarque qu'a formulée tout à l'heure Mme Lio à propos de la Commission des finances. La Commission des finances n'a, bien sûr, jamais eu l'idée de proposer une augmentation du crédit. La seule suggestion qu'elle a émise et qui a été reprise, sauf erreur, par la commission ad hoc, était de prévoir l'éclairage d'une partie du projet Quai Milliquet Nord, étant entendu que cette partie-là serait grandement utilisée par des adolescents, voire des adultes qui, naturellement, surtout maintenant avec les journées raccourcies, auraient certainement de bonnes idées d'aller utiliser ces équipements également lorsque la nuit est tombée. Par conséquent, il serait imprudent de laisser cette partie sans éclairage, contrairement aux autres emplacements où la Commission des finances n'avait absolument aucune objection à formuler. En tous cas, soyez certains qu'elle n'a pas proposé d'augmentation du crédit.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Au nom des co-postulants, je souhaite remercier la Municipalité pour la réponse qu'elle a apportée à notre postulat. La proposition qui nous est soumise aujourd'hui répond pleinement à notre demande et nous sommes même ravis que celle-ci s'inscrive dans une série de projets qui font la part belle aux mouvements, aussi bien chez les plus jeunes, avec des places de jeux, que chez les plus grands, avec d'autres activités comme du volley ou de la pétanque. Nous avons également constaté que certains engins de fitness ont été installés dans la cour du Collège Jules Loth. Nous osons espérer que de telles installations verront le jour dans d'autres endroits de la Commune, notamment dans les hauts de celle-ci. Nous vous invitons, dès lors, à soutenir ce préavis. Merci pour votre attention.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

En tant que jeune papa, j'ai la chance de fréquenter assidûment les parcs de notre commune. Je ne peux qu'appuyer la remarque qui a été faite en commission concernant les points d'ombre qui sont salvateurs en période de canicule. Les tilleuls, M. Leuba, sont généralement bien ombragés et permettent, justement, de pourvoir à cela. Mais, j'aimerais surtout attirer l'attention de la Municipalité sur le petit édicule qui sert d'abribus actuellement du côté du restaurant du Port. Ces charmants édifices ont fait l'objet d'une vaste campagne de revalorisation à Lausanne et je ne peux qu'inviter la ville de Pully à étudier la possibilité d'y créer une buvette qui bénéficiera d'un succès certain. Merci.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, chers collègues, il est paradoxal pour moi, ce soir, de m'exprimer sur le mouvement étant donné, vous l'avez remarqué, que le mien est particulièrement diminué étant donné que je fête ce soir mon deuxième jour de blocage total au niveau de L4-L5, pour ceux qui savent ce dont je cause. Il faut toujours une première fois ! Voilà.

Donc, par rapport aux questions, je tiens tout d'abord à remercier ceux qui me les ont fait parvenir à l'avance. Je remercie aussi pour les remarques objectives qui ont été formulées par la suite et je tenterai d'y répondre, l'une après l'autre, dans le même ordre qu'elles ont été posées.

Tout d'abord : « Comment expliquez-vous une telle disparité entre le nord et le sud de la Commune concernant la quantité de places de jeux » ? Les places qui sont refaites existent déjà. Il semble qu'elles sont assez bien réparties en fonction de la densité

d'habitants. Cette démarche n'exclut pas, cependant, c'est judicieux, la réalisation de nouvelles places de jeux si l'occasion se présente, si l'espace public est à disposition et – je me retourne vers M. Pfister – les finances communales le permettent. Il faut ajouter que les grands immeubles bénéficient déjà de leur propre place de jeux et que le règlement communal l'impose et s'imposera sur tous les plans de quartier futurs et toutes les transformations futures. Quant aux petits immeubles qui avaient l'obligation d'en réaliser une qui était généralement inaccessible et pas entretenue, nous avons pour projet, vous le savez, qu'ils doivent s'acquitter, à terme, d'une taxe compensatoire permettant de réaliser, justement, de nouvelles places, là où elles seront judicieuses et nécessaires.

Deuxième question : « Avez-vous effectué les démarches auprès de la population et des associations proches des zones concernées par ces réaménagements ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons sachant que ce sont les premiers concernés » ? Là, la réponse est un peu plus longue. En tout début de phase préliminaire, nous avons approché les entités directement concernées, à savoir le Collège des Alpes, M. Philippe Jacot, directeur, et Joëlle Cartier, doyenne ainsi que l'Association du mini train pour la place de jeux du Quai Milliquet. De plus, je suis personnellement membre de l'ASHPA et le projet a été présenté au comité, certes tardivement pour des raisons d'agenda, soit cet après-midi à 16h00. Cependant, plusieurs membres de l'ASHPA, comme moi, sont membres du Conseil communal et ont eu à loisir de s'exprimer dans les commissions ad hoc et des finances et, surtout, de partager ce projet magnifique. Cependant, les remarques suivantes ont été formulées cet après-midi et je tiens, en toute transparence, à vous en faire part, quand bien même elles ne sont pas liantes par rapport au projet qui vous est proposé.

La première remarque a été qu'il était regrettable de ne pas avoir fait un jardin public contemporain conformément à un projet qui a été élaboré il y a 20 ans maintenant et dont, aujourd'hui, nous n'avons certainement pas le financement pour le réaliser. D'autre part, dès lors que c'est un parc public, l'ASHPA souhaite qu'une charte d'utilisation du parc, comme c'est d'ailleurs mentionné dans le rapport de la commission, soit rédigée et affichée, avec pour but de respecter le lieu et le voisinage quant aux possibles nuisances, mais, pour nous, c'est une évidence. Il est également souhaité que si éclairage il y a, ce qui a été appelé là par des vœux relayés de la Commission des finances à la commission ad hoc, ceux-ci soient doux et localisés afin de ne pas perturber le voisinage. Plusieurs solutions techniques existent sans aller dans l'ultime qui serait d'alimenter les ampoules par les mouvements des gens qui profiteront du fitness.

Concernant les voisins des places de jeux, ils seront informés comme il se doit des projets après votre décision car c'est à vous qu'elle appartient. S'agissant essentiellement de remises en état qui vous sont proposées aujourd'hui, il n'est certainement pas utile dans ce cas d'aller plus loin dans la concertation préliminaire dès lors qu'elle n'est pas démocratiquement reconnue et que vous êtes vous, en priorité, à vous exprimer sur le préavis. Je vous remercie, pour ces questions-là, encore une fois, de m'avoir envoyé les questions hier.

Maintenant, je reviens à la Commission des finances et j'abonde dans le sens qui a été précisé du fait que ça a été largement relayé dans la commission ad hoc. Finalement, ça fait partie aussi des remarques qui nous ont été apportées, et nous ferons mieux qu'avec

le tilleul, mais nous allons intensifier, effectivement, sur la base de ces remarques, du moins pour le projet du Quai Milliquet, l'arborisation et la végétalisation du lieu. Nous nous y engageons. Maintenant, nous avons même, sans augmentation du crédit, à défaut de prendre l'engagement, du moins de le mettre dans le cahier des charges de ceux qui seront soumissionnaires, de positionner déjà dans les endroits adéquats des tubes en attente pour pouvoir, cas échéant, dans une deuxième phase, proposer cet éclairage judicieux dont vous nous avez fait part. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller municipal. La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un veut-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est donc close. Je ne pose pas la question aux postulants puisqu'ils ont déjà répondu qu'ils étaient satisfaits de la réponse apportée à leur postulat. Nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'840'000.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale, destiné au projet de réaménagement des places de jeux du quai Milliquet Sud, du Collège des Alpes, du ch. du Pré des Clos et du projet d'aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord ;
2. de considérer le projet d'aménagement d'un espace ludique et sportif au quai Milliquet Nord comme réponse formelle au postulat de M. le Conseiller communal R. Carnello et consorts « Fitness urbain pour Pully » ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum.

Les conclusions du préavis 16-2018 sont approuvées à une quasi-unanimité.

2.4. Préavis 17-2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Le Président :

C'est, j'imagine, Mme la Conseillère communale Anne Schranz qui vient présenter le rapport de la Commission des finances ? Mme Anne Schranz, vous êtes la bienvenue sur cette estrade.

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :

Merci, M. le Président. Le futur des finances communales ne s'annonce pas rose. Forte de ce constat, la Municipalité a exceptionnellement tenu plusieurs séances avec la Commission des finances avant la rédaction de ce préavis pour la sonder sur une possible hausse des impôts. La majorité de la Commission ayant jugé cette hausse prématurée, la Municipalité vous présente donc un préavis maintenant le taux d'imposition au niveau de l'année passée. Cependant, elle maintient également son analyse pessimiste pour les années à venir. C'est donc sans surprise que la majorité de la Commission des finances vous invite à adopter les conclusions dudit préavis.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère. Vous êtes un exemple que je dois suivre dès maintenant pour qu'on m'entende au fond de la salle. Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Après la discussion d'entrée en matière, j'ouvrirai une discussion générale sur le préavis, puis nous examinerons point par point l'annexe de ce préavis, soit l'arrêté d'imposition 2019 proposé par la Municipalité. J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres de cet arrêté. Si la discussion n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, ils seront votés. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble sera à nouveau ouverte avant que nous puissions passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2018.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre donc, comme annoncé, la discussion générale sur le préavis.

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Merci, M. le Président. La dernière baisse du taux d'imposition de 63 à 61 points remonte à octobre 2015, juste avant les élections communales. Le groupe des Verts s'était à l'époque opposé en vain à ce cadeau fiscal dont les effets étaient prévisibles et sont aujourd'hui avérés. Depuis 2015, la marge d'autofinancement de notre commune s'est considérablement érodée et l'endettement a repris l'ascenseur. A cela s'ajoute aujourd'hui la certitude que dès le 1^{er} janvier 2019 les finances de Pully vont être encore fortement péjorées par la diminution des recettes et l'augmentation des charges liées à l'introduction de la RIE III vaudoise et au nouveau système péréquatif. Pully sera contrainte d'augmenter son endettement, non seulement pour financer les investissements mais aussi probablement pour financer une partie des dépenses de fonctionnement.

C'est une situation indigne de notre commune, une des plus aisées du Canton. Les investissements sont nécessaires pour maintenir la qualité de vie à Pully, comme l'illustrent les crédits sur lesquels notre Conseil est amené à se prononcer ce soir : réaménagement des places de jeux, mise en conformité et rénovation du foyer de l'Octogone, assainissement du terrain des Boverattes pour pouvoir y construire enfin les logements tant attendus. Nous ne souhaitons pas devoir renoncer à ces dépenses. Au vu de la situation financière critique présentée dans le préavis, et nous n'avons aucune raison de douter du bien-fondé des projections, il nous paraît irresponsable d'attendre encore une année avant d'agir. Le groupe des Verts déplore que ce préavis se limite au maintien de l'actuel taux d'imposition et ne soutient pas cette option. Merci de votre attention.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Merci, M. le Président. Il y a trois ans, le groupe socialiste s'était opposé à une baisse du taux d'imposition demandée par la Municipalité. Les arguments que la Municipalité d'alors avait avancés étaient que la bonne santé financière de la Commune nous

permettait cette baisse. Plusieurs années avec des exercices largement excédentaires avaient en effet permis d'augmenter les investissements et de réduire la dette. Nous ignorions alors quels seraient les effets de la RIE III et de la nouvelle péréquation financière sur les finances de la Commune. La gauche s'était donc opposée à la baisse du taux d'imposition, invoquant ces incertitudes et estimant cette baisse trop hâtive. En trois ans, la Commune a eu un manque à gagner d'environ 8 millions de francs.

Aujourd'hui, la Municipalité, après trois séances de la Commission des finances avec le Syndic et le chef du Service des finances, spécialement dédiées à la situation financière actuelle et future, et en pleine connaissance de tous les éléments, connus et sûrs, cette fois, que sont la très forte augmentation de la péréquation financière et la baisse des rentrées liées à la RIE III, pour un montant de plus de 10 millions de francs, les très forts investissements que nous devons consentir pour améliorer les infrastructures et les développer, et ce dans un contexte de très faible voire aucune augmentation des revenus fiscaux, malgré tous ces éléments, la Municipalité propose de garder le taux d'imposition actuel. Cela signifie, dans l'immédiat, que la Commune n'aura aucune marge d'autofinancement selon les prévisions fournies, et devra même emprunter pour subvenir aux dépenses courantes. Or, nous savons parfaitement que ces projets d'infrastructures se chiffrent en plusieurs dizaines de millions de francs : bâtiments administratifs, écoles, axes de transports, aménagements de places et de rues. Bref, des projets qui sont d'abord destinés au bien de la collectivité.

En reprenant le dernier paragraphe du rapport de la Commission des finances, la Municipalité est parfaitement au courant de la situation et a envisagé une augmentation du taux d'imposition et ce à juste titre au vu de la planification de ces trois prochaines années qui s'annoncent catastrophiques sur le plan financier. Elle s'est cependant rétractée face à la position défavorable et attentiste d'une majorité non absolue de la Commission des finances. Nous estimons ce choix fort regrettable et peu raisonnable. Il est même dommageable pour l'avenir de la Commune et pour la prochaine génération qui devra gérer les effets de cette décision. En voulant se rassurer en promettant d'agir dès l'année prochaine, nous ne pouvons que souligner la perte de temps et le refus de reconnaître la réalité de la situation financière car nous devons, quoi qu'il arrive, procéder à un réajustement conséquent du taux fiscal.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste a décidé de ne pas soutenir les conclusions de la Municipalité que nous jugeons totalement inadaptées avec la situation telle qu'elle l'a présentée, ni ne souhaite se substituer à elle en déposant un amendement pour modifier le taux d'imposition puisque c'est à elle de le faire.

M. Luc JEANNERET demande la parole :

J'ai failli éclater de rire en écoutant M. Nour. Il est clair que la Commune va vers des situations extrêmement difficiles. Les calculs sur toutes les projections qui ont été faites - et je remercie spécialement le boursier communal, M. Chuard, de son immense travail - nous nous sommes réunis plusieurs fois à la Commission des finances avec M. le Syndic et M. Chuard, cet été pendant que vous étiez sur les plages. Il est clair que nous allons vers des difficultés et que, inévitablement, nous devons probablement augmenter ce taux fiscal. Maintenant, la Commission des finances, dans sa grande sagesse a décidé de maintenir le statu quo. Il y avait une occasion de profiter de faire une augmentation sur Pully de 3 points, mais pour cela il aurait fallu qu'au niveau cantonal, la proposition que l'UDC a faite de baisser immédiatement pour 2019 de 3 points soit approuvée par

tous les partis. Là, tout le monde nous a laissés tomber. Cela aurait donné l'occasion d'augmenter de 3 points à Pully avec une baisse de 3 points au niveau cantonal et cela aurait eu un effet neutre pour tous les contribuables de cette ville. Maintenant, au Canton on est revenu en arrière. Il y aura un point de baisse en 2020 alors qu'on demandait les 3 points en 2019, un point de baisse en 2021 et puis, le 3^{ème} point, ce sera des mesures d'accompagnement, des bricoles par-ci, par-là.

Alors, je regrette qu'on n'ait pas eu cette occasion au niveau cantonal qui aurait permis – et là, moi, j'étais le premier à dire on l'augmente de 3 points à Pully pour pouvoir égaliser tout ça – ça ne s'est pas produit ; on aura un point en 2020 du Canton. Il faudra voir de combien il faudra augmenter ici à Pully. Je pense que vous avez lu la presse : à Paudex, ils ont demandé 8 point d'impôts et ils ont voté 6,5 points ; à St-Sulpice, ce n'est pas encore voté mais ils ont demandé 8 points d'augmentation. Toutes les communes « riches » de la Côte ou de Lavaux vont passer inévitablement à la caisse avec ces reports de charges que nous fait le Canton sur les communes bien gérées. Je vous remercie.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Merci, M. le Président. A propos de la baisse de 2 points : deux remarques. Premièrement, elle date quand même d'il y a trois ans. Deuxièmement, au moment où elle a été décidée, les conditions de réalisation de la RIE III devaient apporter une solution neutre pour les communes et cela n'a pas été le cas à cause de motions qui sont intervenues par la suite et qui peuvent justifier une approche différente aujourd'hui. De toute façon, ces deux points, même si on ne les avait pas supprimés, n'auraient pas suffi à assurer des marges d'autofinancement positives ces prochaines années. Donc, je ne vois pas où est le problème.

A partir de maintenant, nous avons tout de même un certain nombre d'incertitudes, non seulement quant à la péjoration de nos comptes mais également quant aux améliorations qui vont encore être introduites probablement, pour ne pas dire certainement, par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat à l'égard des communes ces prochains mois, peut-on dire. Voilà. Il y avait donc un certain nombre de raisons pour que la Commission des finances, non pas sur un coup de tête immédiat mais après effectivement de longues discussions et examen de la situation avec le syndic et le chef des finances, est arrivée à la conclusion que nous ne devons pas augmenter le taux d'imposition en 2019 déjà.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, deux mots quand même sur ce sujet hautement émotionnel, même quand on propose le statu quo. La situation a été décrite et est connue de tout le monde. On l'a largement évoquée, que ce soit devant la Commission des finances ou dans d'autres contextes. On va vers des lendemains probablement assez compliqués. Je ne vais pas refaire ici le débat du taux d'imposition et de la baisse de deux points qui a énervé un certain nombre d'entre vous, visiblement. Je crois que M. Pfister en a parlé : le contexte était différent. On sortait d'un cumul d'années extrêmement positives et je ne crois pas que c'est cet élément-là qui change fondamentalement le problème qu'on va vivre dès 2019 et ce n'est pas tout à fait exact de parler d'une perte cumulée de CHF 8 millions par rapport à cette baisse de deux points.

Maintenant, la vraie problématique, vous la connaissez. Pour Pully, ce n'est pas la RIE III, ce n'est pas le cas de toutes les communes vaudoises, on en parle beaucoup en ce moment. Certaines communes doivent ajuster leur taux contrairement à ce qui avait été dit dans la campagne sur la RIE III vaudoise par rapport aux effets de cet ajustement de la fiscalité aux entreprises. Ce n'est pas le cas à Pully. Clairement, c'est la modification des bases de calcul de la péréquation qui est à l'origine de nos soucis pour 2019 et pour les années suivantes si rien ne bouge. On est, maintenant - et vous le verrez dans le cadre du budget parce qu'on s'est permis dans ce cadre d'explicitier un peu plus cette problématique des charges non maîtrisables et des charges péréquatives - on est aujourd'hui dans une situation où l'ensemble de ces charges représente 44,1 points d'impôts sur un taux de 61. Il nous reste moins de 17 points d'impôts pour notre ménage communal. C'est ça qui commence à ne plus jouer du tout et la problématique, elle est là et vous la connaissez. C'est ce qui fait dire à la Municipalité que, vraisemblablement, comme c'est le cas dans beaucoup d'autres communes vaudoises, on devra passer par une hausse de la fiscalité parce qu'absorber de tels chocs sur la part de charges qu'on maîtrise, c'est vraisemblablement pas possible.

Maintenant, il faut garder son calme. On a des propos assez définitifs, on parle d'indignité, de choses comme ça. C'est vrai que la situation de la Commune reste saine, pas pour longtemps, on peut se permettre vraisemblablement un exercice comme celui qui s'annonce pour 2019 mais on ne peut pas - c'est vrai, tout le monde le sait en terme de gestion financière - cumuler ce genre de situation où on devrait potentiellement, on verra si ce sera le cas ou pas l'année prochaine, les projections montrent qu'on devrait emprunter pour le fonctionnement du ménage communal, ce qui n'est jamais une situation saine. Il n'y a pas besoin d'avoir fait de grandes études pour le savoir.

C'est une situation que le Canton a connue pendant des années. Il a réussi à s'en sortir en grande partie en reportant des montants énormes de charges sur les communes vaudoises, ce qui est rarement souligné par le Conseil d'Etat, mais la situation est comme ça. Donc, on connaît les risques, on sait que c'est une situation difficile, probablement transitoire, la Municipalité l'a dit par mon intermédiaire à la Commission des finances qu'on est convaincu qu'il faudra y passer et que peut-être 2019 était un moment opportun, comme dans beaucoup d'autres communes et on verra ce qui se passe. Je crois qu'il faudra qu'on en rediscute pour 2020.

On peut trouver que c'est une non-prise de responsabilité de la Municipalité. Je crois que c'est une responsabilité qu'on doit tous partager. La Commission des finances n'était pas à une majorité non absolue, je m'excuse. C'était très clairement à une forte majorité contre un ajustement du taux et toute la démarche d'explications que j'ai faite avec M. Chuard, c'était pour vous amener au même constat qu'on fait et qu'on partage une conviction même si on n'a pas un souhait vissé au fond de nous de monter l'imposition. Personne ne le souhaite, au fond. Quel que soit notre bord politique, on ne souhaite pas ça mais on se rend compte que le Canton nous met dans des situations où c'est pratiquement un passage obligé.

J'ai eu l'occasion de le rappeler, le système péréquatif a déclaré explicitement comme objectif une égalisation des taux d'imposition communaux. Il ne faut pas l'oublier. Ce n'est pas par hasard. C'est pour nous contraindre à ces extrémités quelle que soit la qualité de notre gestion. Voilà. Je crois qu'il ne faut pas s'affoler. C'est une situation problématique. Personne au sein de la Municipalité n'envisage de renoncer à des

investissements, comme Mme Viredaz l'a rappelé. Ce sera difficile car ce sont des investissements indispensables, utiles pour notre population. Est-ce que c'est juste d'y renoncer pour payer une facture cantonale ? La Municipalité pense que non, mais il faudra qu'on puisse discuter sereinement de la situation de la Commune, de ce qu'on vise comme objectif pour cette ville et comment on parvient à les atteindre. Pour le moment, je crois que le statu quo ... Vous le savez, on connaît le scénario d'aller en force avec une hausse du taux d'imposition. Le scénario est connu, on l'a vécu à Pully : c'est un référendum, et un référendum c'est un refus de la hausse.

C'est pour cette raison qu'on a voulu une démarche concertée et arriver au moins, avec ce Conseil, avec une très forte majorité qui soutient une proposition. Du point de vue de la Municipalité, c'est un préalable indispensable pour aller sereinement défendre, le cas échéant, devant la population, une hausse d'impôts. Si ces conditions ne sont pas réunies, on connaît le scénario. Je l'ai déjà vécu deux fois. Voilà. Je crois qu'il faut être un petit peu réaliste. Ce n'est jamais de gaité de cœur, mais je crois que, encore une fois, pour 2019, on ne met pas en danger la Commune de manière définitive et on ne péjore pas les générations futures. Il faut garder un peu de proportionnalité dans ses propos. Je vous remercie de soutenir cette proposition.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. La discussion est toujours ouverte. Qui souhaite s'exprimer ? Plus personne. Donc, nous allons avancer dans le débat. Nous allons discuter maintenant de l'arrêté d'imposition et ceci article par article et chiffre par chiffre.

Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Article premier - Il sera perçu pendant un an, dès le 1er janvier 2019, les impôts suivants :

J'ouvre donc la discussion sur la durée d'un an. La parole n'est pas demandée. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lorsque la discussion n'est pas demandée, la proposition est acceptée telle quelle.

La durée d'un an est donc acceptée telle quelle.

Chiffres 1, 2 et 3 de l'article premier

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

Chiffre 2 : Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

Chiffre 3 : Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Je rappelle que le taux doit être le même pour ces trois chiffres. Le taux proposé par la Municipalité est de 61 % de l'impôt cantonal de base. J'ouvre la discussion sur le taux étant entendu que nous avons déjà eu des interventions à ce sujet tout à l'heure, mais elle est formellement à nouveau ouverte.

Je rappelle que s'il n'y a pas de discussion, ce sera adopté d'office et sans vote. La discussion est-elle demandée ? Non. Le taux est donc adopté tel quel.

Chiffre 4 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La Municipalité propose de ne pas prélever d'impôt sous ce chiffre.
La parole n'est pas demandée. Le chiffre 4 est donc adopté tel quel.

Chiffre 5 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles

Le taux proposé est de CHF 0,70 pour les immeubles sis sur le territoire de la Commune et de CHF 0,50 pour les constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier.
La parole n'est pas demandée. Le chiffre 5 est donc adopté tel quel.

Chiffre 6 : Impôt personnel fixe de toute personne majeure qui a son domicile dans la commune au 1er janvier

La proposition est de ne pas prélever d'impôt.
La parole n'est pas demandée. Le chiffre 6 est donc adopté tel quel.

Chiffre 7 : Droits de mutation, successions et donations

a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers : par franc perçu par l'Etat	50 cts
b) Impôts perçus sur les successions et donations :	
en ligne directe par franc perçu par ascendante : l'Etat	50 cts
en ligne directe par franc perçu par descendante : l'Etat	Néant
en ligne collatérale : par franc perçu par l'Etat	100 cts
entre non parents : par franc perçu par l'Etat	100 cts

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 7 est donc adopté tel quel.

Chiffre 8 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La Municipalité propose 50 cts par franc perçu par l'Etat.
La parole n'est pas demandée. Le chiffre 8 est donc adopté tel quel.

Chiffre 9 : Impôt sur les loyers

La Municipalité propose de ne pas prélever d'impôt sur les loyers.
La parole n'est pas demandée. Le chiffre 9 est donc adopté tel quel.

Chiffre 10 : Impôt sur les divertissements

La Municipalité propose de ne pas prélever d'impôts sur les divertissements.

La parole n'est pas demandée. Le chiffre 10 est donc adopté tel quel.

Chiffre 10 bis : Impôt sur les tombolas et lotos

La Municipalité propose de ne pas prélever d'impôts sur les tombolas et lotos. La parole n'est pas demandée. Le chiffre 10 est donc adopté tel quel.

Chiffre 11 : Impôt sur les chiens

La Municipalité propose de prélever un impôt de CHF 100.- par chien. La parole n'est pas demandée. Le chiffre 10 est donc adopté tel quel.

Articles 2 à 10

Article 2 Choix du système de perception

La parole n'est pas demandée. L'article 2 est donc adopté tel quel.

Article 3 : Echéances

La parole n'est pas demandée. L'article 3 est adopté tel quel.

Article 4 : Paiements – intérêts de retard

La parole n'est pas demandée. L'article 4 est adopté tel quel.

Article 5 : Remises d'impôts

La parole n'est pas demandée. L'article 5 est adopté tel quel.

Article 6 : Infractions

La parole n'est pas demandée. L'article 6 est adopté tel quel.

Article 7 : Soustractions d'impôts

La parole n'est pas demandée. L'article 7 est adopté tel quel.

Article 8 : Commission communale de recours

La parole n'est pas demandée. L'article 8 est adopté tel quel.

Article 9 : Recours au Tribunal cantonal

La parole n'est pas demandée. L'article 9 est adopté tel quel.

Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation

La parole n'est pas demandée. L'article 10 est adopté tel quel.

Nous en avons donc terminé avec l'examen de l'arrêté d'imposition. J'ouvre une nouvelle fois la discussion de fond sur l'ensemble du préavis 17-2018. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 17-2018 telles qu'elles figurent à l'écran. Je vous les lis :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Les conclusions du préavis 17-2018 sont approuvées avec 50 voix pour, 26 contre et 6 abstentions.

2.5. Préavis 18-2018 L'Octogone - Théâtre de Pully - Mise en conformité et rénovation du foyer du théâtre - Crédit demandé : CHF 1'175'000.00

Le Président :

M. Marc Ehrlich, président de la commission ad hoc, s'est excusé ce soir. J'invite M. le Conseiller communal Alexandre Meylan, membre de la commission ad hoc, à présenter et commenter le rapport de dite commission.

M. Alexandre MEYLAN, rapporteur de la commission ad hoc :

Merci, M. le Président. La commission ad hoc chargée de ce préavis s'est réunie dans les murs de l'Octogone le 16 octobre passé sous la présidence de M. Marc Ehrlich, excusé ce soir.

Nous avons été accueillis dans le foyer où se concentreront les travaux, par Mme Yasmin Char, directrice du Théâtre de l'Octogone, M. Jean-Michel Maradan, coordinateur chantier du Service de l'urbanisme ainsi que par notre syndic.

L'Octogone, lieu culturel majeur de notre ville, fêtera ses 40 ans en 2019. Depuis son ouverture, le théâtre n'a bénéficié que de travaux d'entretien mineurs. Des travaux s'avèrent donc nécessaires sous trois axes. Tout d'abord une mise aux normes du bâtiment qui, après analyse par des experts, ne respecte plus les normes en vigueur.

Parmi les éléments majeurs, on compte la dépose du faux plafond qui connaît une résistance extrêmement limitée au feu, la pose d'exutoires de fumée, la modernisation du système électrique ainsi que le changement des différentes portes d'entrée et d'évacuation. Le deuxième axe concerne les aspects fonctionnels du théâtre dont les installations commencent à accuser le poids des années. Ainsi, le bar du foyer ne répond aujourd'hui plus aux besoins du théâtre et devra être repensé et rénové. Finalement, un dernier axe esthétique ou un relookage des espaces de vie doit être opéré. Une partie des lampes au plafond, par exemple, ne fonctionnaient plus lors de notre passage. Il est important de noter que ces travaux de relookage ne représentent que CHF 150'000.- sur le montant global du préavis.

La commission a été séduite par la volonté partagée de la Municipalité et de Mme Char de conserver l'âme du théâtre en maintenant ses caractéristiques, comme par exemple son mur en béton, tout en créant un jeu de lumières et une redéfinition des espaces modernisant le foyer, le tout pour des coûts limités. La mise aux normes obligatoires des éléments listés dans le préavis ainsi que l'importance d'apporter une touche de modernité au foyer pour répondre aux exigences de la clientèle de l'Octogone dans un

univers culturel de plus en plus concurrentiel a convaincu la commission ad hoc qui a approuvé à l'unanimité ce préavis. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Meylan. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant une nouvelle fois, comme de coutume, que vos interventions se limitent spécifiquement à l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 18-2018 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 1'175'000.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale, destiné au projet de mise en conformité et de rénovation du foyer du Théâtre de l'Octogone ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 20 ans au maximum.

Les conclusions du préavis 18-2018 sont approuvées à l'unanimité moins une abstention.

2.6. Préavis 19-2018 Terrain des Boverattes-Est : participation aux coûts de mise en décharge des terres - Crédit demandé : CHF 498'000.00

Le Président :

J'invite M. le Conseiller communal Eugène Roy, président de la commission ad hoc, à venir à la tribune. M. Roy, bienvenue. Vous avez la parole.

M. Eugène ROY, président de la commission ad hoc :

Je vous remercie, M. le Président. Mme Masméjan nous a déjà informés, lors de notre dernière séance, des difficultés rencontrées sur la parcelle communale des Boverattes où l'on a découvert des terres souillées par les sulfates de cuivre utilisés pour le traitement de la vigne entre 1900 et 1940. Le préavis n° 19 et le procès-verbal de la commission chargée de l'étudier vous ont donné d'autres informations sur lesquelles je ne reviendrai pas. A ce procès-verbal, il faut ajouter le fait que la Commission des finances a accepté ce préavis n° 19 à l'unanimité moins une abstention. Une personne n'a pas voté pour éviter, ce qui est fort louable, un conflit d'intérêts.

A tout cela, si vous me le permettez, j'aimerais ajouter une remarque personnelle. Sur le net, je suis allé consulter les ordonnances concernant les atteintes portées au sol, ordonnances décrétées pour donner suite aux lois sur la protection de l'environnement et

des eaux de 1983 et 1991. Je vous l'avoue, c'est assez fastidieux mais impressionnant et surtout instructif quant au nombre de produits nuisibles dont il faut s'occuper actuellement. Le progrès, continuons de l'appeler ainsi, nous y oblige. En consultant tout cela, j'ai surtout été rassuré par le sérieux avec lequel toute cette immense problématique y est appréhendée.

En annexe 3, art. 17 al. 1, il m'a été confirmé ce que Mme Masméjan et M. Cornu nous avaient expliqués en rapport avec les terres dont la teneur en cuivre dépasse 40 mg par kilo de terre sèche, ce qui est le cas aux Boverattes. Et, dans l'alinéa 19 du même article, j'ai cru comprendre, ce qui nous a été dit mais que je n'ai en tout cas pas relevé, à savoir que le contenu de nos 600 camions de terre devraient être valorisés en étant ajoutés à teneur de 5 % à des matériaux neutres, non souillés, d'excavation. Je pense que c'est, par exemple, lorsqu'on creuse des tunnels. La roche est broyée, on y ajoute 5 % de terres ainsi souillées avant de valoriser, dit-on, le tout, par exemple dans une ancienne gravière.

J'ai aussi compris qu'une évaluation de la dangerosité de ces matériaux sera faite d'ici le 31 décembre 2020 afin de savoir quelles sont les réelles atteintes nuisibles à l'environnement et qu'une évaluation sera aussi faite des atteintes nuisibles possibles d'ici à 50 ans. A la fin de notre rencontre de commission, je vous le confesse, nous avons été plusieurs à faire des plaisanteries sur cette situation un peu folle qui a consisté à déplacer un tel volume de terre et à ajouter, avec un clin d'œil, que nos plants de tomates cultivés sur d'anciennes terres de vigne avaient peut-être même profité du cuivre qu'elles contenaient. Voilà. Mais après avoir vu et lu en partie l'ensemble de ces ordonnances, j'ai la gouaille un peu moins facile et je me réjouis vraiment que toute cette problématique soit sérieusement prise en compte au niveau fédéral et surtout appliquée. Je vous remercie de votre attention et vous prie d'excuser les deux ou trois minutes en plus que je vous ai confisquées.

Le Président :

Merci, M. Roy. Vous êtes tout excusé. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit avec les recommandations habituelles.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet, traitement, si j'ose dire, sur le fond. J'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole. Personne. La discussion est close. Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 19-2018 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

Le Conseil communal de Pully décide :

1. d'autoriser la Municipalité à participer aux coûts de mise en décharge des terres polluées au cuivre à hauteur de CHF 450'000.00 ;
2. d'autoriser que la somme à charge de la Ville soit payée par compensation avec le montant de la première redevance jusqu'à concurrence du montant de CHF 450'000.00 ;
3. de prélever le montant de CHF 48'000.00 pour les frais d'honoraires d'ingénieurs et d'avocat sur les disponibilités de la bourse communale.

Les conclusions du préavis 19-2018 sont approuvées à une évidente majorité.

2.7. Propositions individuelles

Le Président :

Je vous l'ai dit en ouverture de séance, je n'ai pas reçu de propositions individuelles. Donc, ce point est là pro memoriam.

2.8. Divers

Le Président :

A qui puis-je donner la parole ? Personne ne souhaite s'exprimer sous ce point de l'ordre du jour. La Municipalité non plus, semble-t-il. Je peux donc clore cette séance et vous donne rendez-vous le 21 novembre prochain pour notre prochaine réunion. Merci. Bonne soirée.

Fin de séance à 21h30

Le Président :

Le secrétaire :

Jean-Denis Briod

Bernard Montavon